

Arrêté 2025-48 relatif à la composition de la commission d'examen des candidatures en Master Thérapie Cognitivo-Comportementale et Emotionnelle (TCCE) pour l'année universitaire 2025-2026

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts,

Vu la délibération 2023-14 du conseil d'université signée le 15 mars 2023.

## Article 1

Sont désignés Président et membres de la commission d'examen des candidatures en Master TCCE.

- Président : M Pierluigi Graziani, Professeur des universités ;
- Mme Cindy Lebrun ;
- > M Jonathan Del Monte, Maître de conférences.

## Article 2

Le présent arrêté sera affiché à Nîmes Université et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 12 février 2025

Benoît ROIG

Président de Nîmes Université

Arrêté affiché au siège de l'Université pour une période de 2 mois.

En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication soit d'un recours administratif gracieux devant le président l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision, soit d'un recours contentieux adressé Tribunal administratif de Nîmes ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>